

150 ans
1872-2022

Ch. Lavillaugouet



ASSAINISSEMENT, BÂTIMENT
& TRAVAUX PUBLICS

S.A.S au Capital de 224 000 €

9, RUE LINNÉ
75005 PARIS

Téléphone : 01 45 35 11 11
Télécopieur : 01 45 35 66 22

542079280 B RC PARIS
SIÈGE SOCIAL : SIRET 542 079 280 00047
FR 66 542 079 280 - APE 4399 C

ÉTABLISSEMENT MONTREUIL :
SIRET 542 079 280 00039

AGENCE D'ARCHITECTURE PHILIPPE RICHARD
95 Rue de Maux
75019 PARIS

Affr^e 69 RUE MADAME
75006 PARIS
Suivie par j.de Moulins & d.N'guet
N/Réf. JM/ND/CM/26/04-65538C

Paris, le 26 février 2025

A L'ATTENTION DE MONSIEUR STEPHANE LACQUA
architectes@aapr.fr

Monsieur,

Suite à votre demande, une équipe spécialisée de notre société accompagnée d'un technicien est intervenue à l'adresse en référence afin d'effectuer des travaux de contrôle et tests d'étanchéité sur le réseau de canalisations de tout-à-l'égout de l'immeuble.

Nous vous prions de trouver, ci-dessous, le compte-rendu de notre intervention et, afin de simplifier celui-ci, vous pourrez vous reporter à notre plan schématique de récolement n° 21 221 .

Des essais à l'eau colorée à la fluorescéine ont été effectués pour nous permettre de repérer le parcours des canalisations et des tests d'étanchéité ont été pratiqués à l'aide de ballons obturateurs gonflables.

□□□□

MAISON FONDÉE EN 1872

Mail : contact@lavillaugouet.fr - Site : <http://www.lavillaugouet.fr>

Egouts • Canalisations d'évacuation • Contrôle des réseaux • Maçonnerie • Béton armé • Pavage • Séparateurs
Stations de relevage • Assainissement autonome • Installations sanitaires • VRD



TEST D'ETANCHEITE

Test d'étanchéité n°1 :

Correspondant à la canalisation apparente comprise entre les points 1 et 2. Ce test d'étanchéité a malheureusement dû être interrompu compte tenu de l'apparition d'une fuite apparente au point 2. Cette canalisation n'est pas étanche en charge.

Test d'étanchéité n°2 :

Correspondant à la canalisation apparente comprise entre les points 2, 3 et 4. Ce test d'étanchéité a malheureusement dû être interrompu compte tenu de l'apparition de gouttes dans le joint au point 9. Cette canalisation n'est pas étanche en charge.

Test d'étanchéité n°3 :

Correspondant aux canalisations apparentes comprises entre les points 4, 5, 6 et 7. Ce test d'étanchéité a malheureusement dû être interrompu compte tenu de l'apparition de plusieurs fuites en parcours. Ces canalisations ne sont pas étanches en charge.

Test d'étanchéité n°4 :

Correspondant aux canalisations comprises entre les points 8, 9, 10 et 11. Le test d'étanchéité a malheureusement dû être interrompu en cours de remplissage compte tenu de l'apparition d'infiltrations d'eau colorée à la fluorescéine à travers la maçonnerie de la cave. Les canalisations ne sont pas étanches et présentent au moins une défectuosité Significative dans leur parcours enterré.

Test d'étanchéité n°5 :

Correspondant à la canalisation comprise entre les points 12, 13 et 14. Cette canalisation a pu être remplie, nous n'avons pas constaté de déperditions à l'arrêt du remplissage. Cette canalisation est étanche.

Test d'étanchéité n°6 :

Correspondant à la canalisation comprise entre les points 15 et 16. La canalisation a pu être remplie, mais à l'arrêt du remplissage, nous avons constaté des déperditions. La canalisation n'est pas étanche.

A SIGNALER

- Lors de notre intervention, un lot est resté inaccessible. Ce lot correspond à l'appartement situé à gauche de la cour. Il figure en couleur « Saumon » sur le plan.

- Au point 16 la descente pluviale sur rue côté mitoyen gauche a un parcours non réglementaire sous trottoir (cf. art. 34 du nouveau Règlement d'Assainissement de Paris).

- Aux points A, les canalisations sont en très mauvais

- Au point B, les canalisations ne sont pas posées suivant les règles de l'Art.

CONCLUSION

Le résultat de nos travaux de contrôle et recherches de fuites effectués sur le réseau de canalisations de tout-à-l'égout de l'immeuble est mauvais.

Les canalisations enterrées et apparentes, anciennes ou en mauvais état devront faire l'objet d'une réfection suivant les règles de l'Art.

La descente pluviale qui passe actuellement sous trottoir devra être ramenée réglementairement à l'intérieur du sous-sol.


Un moyen de visite supplémentaire devra être construit en limite de propriété.

Nous vous adresserons prochainement à votre demande notre meilleure proposition correspondant aux travaux de canalisations de tout-à-l'égout à réaliser.

La facture de notre intervention de contrôle tests d'étanchéité vous sera adressé sous huitaine.

Restant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires et toujours dévoués à vos ordres, nous vous prions de croire, Madame Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Un Administrateur

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'de No...', is written over a horizontal line.